

La responsabilité étouffée Tonalités d'une vie juridique totalitaire

Dans deux contributions stimulantes, se concentrant sans fard sur l'Allemagne, Matthias Fechner a explicité la question — considérée souvent comme par trop scabreuse — des raisons pour lesquelles la plupart des universités en tant qu'institutions, ont été incapables, dans les années coronaïques, d'encourager une ample critique, pour la première fois dans l'histoire, qu'elle soit humaine, qu'elle soit scientifique, qu'elle soit juridique, qu'elle soit économique, sur la politique coronaïque profondément problématique.¹ Parce qu'il y avait, bien sûr, des universitaires isolés, parfois même pas très nombreux, qui voulaient lancer une telle discussion.² Leurs tentatives furent pourtant ignorées, dans le meilleur des cas, par chacune des institutions du moment, et par trop souvent censurées, boycottées et diffamées. [Les ouvrages publiés par le Pr. Dr. Raoul de Marseille sont très instructifs à cet égard pour la description de ce phénomène qui a eu lieu aussi en France. *ndt*]

La question dont il s'agit ici, — que cela soit souligné explicitement — concernait quelque peu tous les pays dans lesquels furent mises en œuvre des « mesures coronaïques », qui intervinrent plus ou moins profondément dans la vie quotidienne, a sa justification dans la supposition que les institutions universitaires forment un espace dans lequel, en partant d'une liberté constructive et créatrice, c'est-à-dire au-delà de toute influence extrinsèque — qu'elle soit politique ou économique — les dynamiques fondamentales spirituelles, culturelles, politiques et économiques de la vie humaine, sont perçues d'un côté, sans préjugés, de l'autre, somme spirituellement créatives et peuvent être reliées au moyen d'idées fécondes en une structure organique, cohérente et productive. Autrement dit : La question désignée présuppose donc que des universités, peuvent agir et fonctionner en tant qu'établissements d'une libre vie de l'esprit. De prime abord, sous cette supposition, cette question gagne du sens et ne concerne donc pas seulement les institutions académiques et toutes les autres institutions de formation, mais aussi notre société actuelle, dans son ensemble, de la manière la plus explosive. Elle débouche sur l'interrogation : Notre société, principalement sous sa forme actuelle, peut-elle encore permettre une libre vie de l'esprit ? Car des universités, en tant qu'établissements de la libre vie de l'esprit ne sont guère possibles, s'il n'y pas de communautés — c'est égal qu'elles soient grandes ou petites — qui les veuillent et les portent en tant que telles. Dans ce cadre, la question qu'a posée et pose Matthias Fechner n'est pas purement et simplement d'une importance universitaire, mais universelle au contraire.

Dans les considérations qui vont suivre, qui sont pensées³ comme des esquisses relevant d'une thèse, d'une incitation en vue d'une discussion sans a priori — sans renoncer aux points difficiles que nous espérons constructifs — il est répondu résolument **non** à la question posée, toute particulière. Il va de soi que ceci ne doit pas impliquer qu'une libre vie de l'esprit ne fût possible qu'en quelque cas heureux, aussi à l'intérieur des universités ou d'autres contextes institutionnalisés de notre société. Mon attention se concentrera sur ces dynamiques qui forment de plus en plus notre vie actuelle, et en rapport à elles — dans une concentration particulière sur la vie des universités — en mettant en exergue des processus qui définitivement pourraient rendre impossibles ces derniers cas mentionnés, au demeurant comme heureux, ou les rendre à l'avenir même bientôt im-

1 Matthias Fechner : *Die maskierte Wissenschaft [La science masquée]* dans **Die Drei** 3/2023, pp.27-38, et *Die Soziologie des Konsenses [La sociologie du consensus]*, **Die Drei** 4/2023, pp.49-60. [traduites en français : DDMF323.pdf & DDMF423.pdf, *ndt*]. Ma propre clarification critique de la politique-corona a été entre autre présentée dans : *Menschenwürde in Gegenwart eine Apokalypse [Dignité humaine dans le présent d'une Apokalypse]*, dans **Die Drei** 10/2020, pp.35-46 et *Homunculus Coronarius — Graue Aussichten mit Grünen Pässen [Homunculus Coronarius — Perspectives pâles et froides avec les passes sanitaires]* —], dans **Die Drei** 5/2021, pp.27-31. [traduites en français : DD-SL1020.pdf & DDSI521.pdf, *ndt*]

2 En Italie, par exemple, un appel contre le passeport vert a été signé par 1150 universitaires de tous les « rangs », bien entendu sans le soutien d'aucune université en tant qu'institution. Voir www.nogreenpass-docenti.eu/

3 Je présupposerai en cela connues les élucidations fondamentales de Rudolf Steiner données au sujet de la *Dreigliederung* sociale, sans renvoyer de manière détaillée à elles ici, faute de place. Ces élucidations forment aujourd'hui encore le cadre fructueux pour une perception sans a priori, cohérente et harmonieuse, des problèmes structurels, qui caractérisent notre société. Du matériel introductif se trouve à l'adresse suivante : https://anthrowiki.at/Dreigliederung_des_sozialen_organismus. Concernant la vie juridique, voir <https://anthrowiki.at/Rechtleben> ainsi que Günter Herrmann (éditeur) : Rudolf Steiner : *Quellen für ein neues Rechtleben. Anthroposophie und Jurisprudenz [Sources pour une nouvelle vie juridique. Anthroposophie et jurisprudence]*, Dornach 2000.

possibles. À cette occasion, qu'il soit expressément souligné que des institutions fondées sur une libre responsabilité collective (*freier trügerschaft*), se retrouvent profondément touchées et de manière problématique, par maints processus comme ceux étatiques, quand elles veulent opérer à l'intérieur de ces critères formels, qu'elles justifient pour, par exemple, porter la désignation qualitative de grande école (*Hochschule*) ou d'université ou donner des titres correspondants.

Pilotage et formation

Exactement comme tous les autres domaines de la vie, les grandes écoles et universités ont été organisées dans ces dernières décennies, — avant tout en partant de processus suscités par l'Union Européenne (le mot-vedette étant *processus de Bologne*⁴) — de plus en plus sur la base de la conviction que des mesures de gouvernance sont au mieux appropriées pour augmenter la productivité dans la recherche et renforcer les capacités des étudiants et éviter d'éventuelles dynamiques de corruptions.⁵ Ceci signifiait, en tant que conséquence allant de soi, l'introduction de critères de mise à plat formels et donc de plus en plus judiciarisés, dans des domaines, ou selon le cas des pays, qui ne les connaissaient pas jusque-là et qui n'étaient pourtant pas strictement « improductifs »⁶ — par exemple le *peer reviewing* dans les revues scientifiques ;⁷ les *Rankings* [Classement, *ndt*] (Classifications par « classes ») des revues scientifiques et des universités, qui sont reliées à l'attribution des crédits de recherche, l'évaluation permanente de la recherche et de la didactique, des statuts, ou selon le cas, de la certification, de l'accréditation par des experts de tous les domaines possibles dans la vie universitaire et l'imposition forcée de l'anglais en tant que langue de communication internationale⁸

Le système ainsi désigné — qui reprend le plus souvent des méthodes et instruments qui sont nés aux USA, à l'intérieur de l'énorme domaine anglo-américain — a été caractérisé en trois représentations motrices : **1.** la recherche et l'enseignement académiques servent à relever en les divers lieux concernés la capacité concurrentielle du politique ou selon le cas de l'économique ; **2.** les universités doivent toujours plus préparer au marché du travail, c'est-à-dire en professionnalisant toujours les étudiants ; **3.** les étudiants doivent de plus en plus se voir accompagner par le *mentoring* [mentor, *ndt*] et le *tutoring* [tuteur, *ndt*] au quotidien de leurs études, afin que tous acquièrent un titre universitaire. Ce dernier point implique, d'une part, la présupposition qu'un titre académique dans chaque domaine témoigne *per se* automatiquement de l'acquisition de capacités supérieures chez tous ceux qui ont achevé leurs études et en conséquence de devoir considérer cela de plus en plus comme un droit ; d'autre part, que les universités et grandes écoles adoptent de plus en plus la physionomie d'une école du fait que dans toujours plus de cas, cela pose crûment et suscite la question de savoir si les universités détiennent encore une différence essentielle entre le temps scolaire et celui des études, d'autant plus que les étudiants doivent désormais payer des frais de scolarité substantiels dans toutes sortes de contextes.

Découragement

- 4 Voir à ce propos : <https://de.wikipedia.org/wiki/Bologna-Prozess> (avec une plus riche bibliographie critique)
- 5 Pour une critique des mesures de gouvernance désignées avec une bibliographie plus détaillée, voir : Salvatore Lavecchia : *Im Namen de l'innocence. Philosophie für eine unakkreditierte Universität [Philosophie en vue d'une université non-accréditée]*, dans : *Allgemeine Zeitschrift für Philosophie* 46-1 (2021), pp.81-101. Une version librement accessible, avec des indications bibliographiques, nonobstant sans notes de bas de page, se trouve sous : <https://bildung-wissen.eu/fachbeitraege/im-namen-der-un-schuld-philosophie-fuer-eine-unakkreditierte-universitaet.html>
- 6 Ainsi l'Italie a-t-elle mis en place en 2013 seulement un système d'accréditation d'universités et de parcours d'études.
- 7 *Peer reviewing* signifie l'expertise d'un travail scientifique par les *peers* (les pairs) scientifiques de même rang et qui ont en théorie toute autorité et compétence pour signaler des erreurs ou suggérer des modifications ou expérimentations supplémentaires afin de lever toute ambiguïté éventuelle.

[Le tout étant soi-disant anonymes afin d'empêcher les arrangements entre chercheurs [tout au moins pour les sciences dites « dures »], où règnent cependant le plus souvent la magouille, le freinage cognitif (afin d'être le premier à publier et les arrangements entre spécialistes se partageant des crédits européens; peu nombreux dans le monde sur un domaine donné, ils finissent par se connaître dans les congrès internationaux. Ce système n'a pas empêché, par exemple, le scandale énorme du *Lancetgate*, le journal *Lancet* qui a publié un faux confectionné de toute pièce pour tenter d'éliminer le traitement préventif du covid par l'HCH, suggéré et réalisé effectivement sous contrôle médical irréprochable à l'IHU de Marseille par le Pr. Dr. Didier Raoult et ses collègues médecins : voir <https://www.francesoir.fr/societe-sante/scandale-lancetgate-efficacite-hydroxychloroquine>. [En passant, puisque je signale le meilleur spécialiste mondial sur le covid : je voudrais signaler que le mécanisme d'action biochimique de la chloroquine dans les cellules est parfaitement connu puisque ce médicament qui ne coûte pas cher (c'est le problème) a été donné à plusieurs milliards de personnes, pendant des années. Évidemment, pour le comprendre, il va vous falloir 5 ans d'études en biologie et biochimie. Bien entendu vous pouvez aussi dire que « ce n'est pas vrai », cela passera peut-être en France, puisque, hélas, la recherche baisse à cause entre autre de la quête des financements mais cela ne passera aux USA... *Ndt*]

- 8 Aujourd'hui, certaines universités germanophones exigent que les dossiers de candidature soient remplis exclusivement en anglais scientifique !

La mise en œuvre des mesures de gouvernance indiquées exige, comme cela de soi, un cadre juridique qui les légitime en dépendance du contexte, ou peut soulever aussi le statut d'une obligation. Cette compréhension qui va de soi dépend du fait que le concept de gouvernance en soi — comme la vie de l'esprit — **ne concerne plus la liberté de l'être humain individuel**, mais par essence, il dépend du **concept d'égalité** : si je veux gouverner quelqu'un, c'est égal que cela soit implicitement ou explicitement, alors cela veut dire intrinsèquement l'adaptation des gouvernés à l'essence de cet objectif, vers lequel ils doivent être conduits. La priorité, quelle que soit la gouvernance, ce n'est donc plus l'épanouissement libre et donc responsable de l'individualité, mais justement l'objectif auquel l'individualité de la personne qui le guide est associée. Ainsi le concept viole-t-il la gouvernance extrinsèque en soi et fondamentalement de la liberté de la recherche et de l'enseignement en tant que principe de fond de l'essence universitaire européenne : Or, une gouvernance décourage, c'est totalement égal qu'elle ait lieu avec les meilleures intentions du monde et de savoir si c'est à un niveau superficiel ou profond de la recherche et de l'enseignement. Elle opère d'autant plus en décourageant lorsque les raisons qu'elle engendre et façonne n'ont rien à faire avec la vie de l'esprit, mais sont exclusivement politiques et économiques.

Une gouvernance ne se fonde guère sur la confiance que l'individu humain, par sa libre initiative personnelle, c'est-à-dire en tant qu'être spirituel, puisse fonder et structurer sa propre activité — qu'elle soit individuelle ou au sein d'une communauté. D'autant plus grave est cette absence de confiance qu'elle agit dans un domaine qui, comme celui académique, prétend à une excellence scientifique et culturelle, et donc — si « une excellence n'est censée signifier aucun sceau de marchandises — elle devrait être intrinsèquement liée au plus haut degré de maturité et, par conséquent, à la responsabilité individuelle de ses acteurs.

Possibilité de faire du chantage

Les mesures de gouvernance indiquées impliquent, considérées sans préjugés, la délégation, le cas échéant le renoncement, à une responsabilité individuelle réelle, libre et créative. Notoirement, si j'ai besoin de l'accréditation d'une instance extérieure, afin que mon activité ou principalement sa caractérisation, pour être considérée comme légale et par conséquent permise, alors cela veut dire que je dois renoncer à ma responsabilité pour l'existence ou la non-existence de mon activité dans le choix d'une désignation ou d'un intitulé. Si je considère un *peer reviewing*, comme critère pour la publication dans un domaine, où j'ai atteint moi-même assez de savoir et d'expérience et que je ressente ce critère comme un signe automatique de la qualité d'une publication ou d'une revue scientifique, alors je renonce au courage de ma liberté, c'est-à-dire que je me comporte comme un poltron, si je renonce en tant qu'éditeur d'une revue à une contribution qui ne renferme aucune expertise positive, d'après mon meilleur savoir et ma meilleure conscience morale, mais nonobstant des contenus cohérents. Les exemples de pratiques correspondantes pourraient être multipliés à l'infini. Leur mise en œuvre signifie que l'espace pour l'exercice de la libre responsabilité personnelle dans la vie intellectuelle est de plus en plus restreint, en exigeant de l'individu un renoncement purement formel et extrinsèque. Ceci est fréquemment opéré sans trop de réflexion, et on oublie en cela que le renoncement à la responsabilité et la délégation qui en découle à une dynamique formalisée, impliquent toujours la possibilité d'un chantage. En effet, dans aucun domaine, on ne peut exclure que ceux qui dirigent et façonnent une dynamique ne l'orientent pas dans une voie qui, en fin de compte, sert des intérêts égoïstes et va à l'encontre des idéaux de liberté.

Au cours des dernières décennies, les renoncements à la responsabilité individuelle et donc à la liberté, ont été de plus en plus souvent évoqués par les acteurs politiques et autres, avec plus ou moins de bienveillance, dans le cadre de la vie académique. D'une manière étonnante ce renoncement était et est accepté par beaucoup de gens, sans discussion suffisante, et même souvent expressément salué. Apparemment ces gens sont tranquillisés, lorsqu'ils peuvent orienter leur confiance plutôt vers des instances extérieures qui pensent prétendument seulement au bien-être des institutions académiques — et principalement à celui des citoyens — qu'à la faculté proprement individuelle d'orienter et d'organiser harmonieusement la recherche et l'enseignement, ainsi que sur la faculté de la communauté concrète qui perçoit à chaque fois une constellation de recherche et d'enseignement comme un bien précieux ou comme du ballast insignifiant.

Il est en tout cas plus commode et plus facile de vivre dans la crédulité qu'une procédure formelle, à un moment quelconque, pût jamais révéler, avec une « fiabilité » quasi informatique, quelle université, quelles publications, quelle recherche ou quels chargés de cours, sont parmi les meilleurs, à la pointe. Ceci éperonne chez plus d'un une certaine vanité ; chez d'autres, par contre, cela provoque l'inquiétude de ne pas-être-perçus ou d'être-considérés-comme-provinciaux, et aussi une angoisse pour leur « carrière » — lorsque celle-ci est déterminée, depuis le début, par la somme de leur crédit de recherche, le nombre de leurs publications dans des revues de « première classe » et d'autres critères en apparence objectivement mesurables. Toutes ces émotions

conduisent la plupart des universitaires — sans aucun sentiment quelconque de leur propre co-responsabilité active et libre — sous quelques conditions que ce soit, à vouloir participer à une « concurrence » censée décidée quelles institutions et personnes, officiellement considérées comme les meilleures, et à les honorer, le cas échéant, en les dotant de gigantesques sommes d'argent.⁹ Et par trop peu de gens s'interrogent à cette occasion en suffisance afin de savoir s'il ne pouvait pas s'agir là finalement de rien d'autre qu'un gigantesque processus de mise au pas organisé dans le domaine de la vie de l'esprit — totalement perméable de fond en comble au numérique — de déshumanisation et de dépréciation permanentes par le *tracing*, le *tracking* et l'*evaluating* [ici pas besoin de traduire en français, puisque les Anglais les ont reçus de Guillaume à la tête de « nos braves Normands » à Hastings en 1096 ! *ndt*]

Une caricature du Coeur au centre

Si la vie juridique est censée correspondre de fait aux fonctions du cœur, ou selon le cas au système rythmique chez l'être humain, alors il est cohérent et authentiquement humain que ce fonctionnement du cœur soit aussi peu perçu que possible, c'est-à-dire aussi peu que possible comme l'ultime instance décisive qui apparaisse en rapport avec les dynamiques de la vie de l'esprit et de celle de l'économie. Une vie juridique devrait donc s'efforcer, d'après cela, d'ouvrir des espaces de perception non prévenue et créative pour la vie de l'esprit et pour celle de l'économie, qui aidassent aussi largement que possible à la manifestation de ces deux autres domaines. En bref : dans une société saine, la vie juridique devrait être une lumière aussi désintéressée que transparente, aussi sincère que cohérente et être une chaleur aussi nutritive que revigorante, en permettant une vie saine à tous les êtres humains qui la reçoivent, et la portent dans l'égalité altruiste et inconditionnelle. Si nous contemplons donc, cependant sans préjugé, ces métastases de dynamiques de bureaucratisation et ces critères de formalisation, qui ont contaminé tous les domaines de notre vie durant ces dernières décennies, alors nous ne pouvons guère éviter de nous demander : ces évolutions-là ne laissent-elles pas retentir les échos claires d'une vie juridique qui devient totalitaire ? Pour préciser, totalitaire voulant dire ici textuellement quelque chose qui veut déterminer et organiser la totalité de la vie — c'est égal de quelle coloration politique nous soyons peints ou repeints — au sens d'une unité, d'une égalité et d'une sécurité totalement abstraites. En tuant avec cela toute confiance dans la liberté individuelle, dans le courage porté par l'amour de la faculté d'entreprise dans l'initiative individuelle. Et n'est-ce pas exactement toujours plus l'empreinte de la vie du droit actuel — lequel n'émane plus entre temps des instances de l'état national, mais cette fois, beaucoup plus de l'estampage de sujets transnationaux et mondiaux — qui semblent vouloir imposer une réglementation décourageante, toujours plus pénible, d'évaluations, de certifications, d'accréditations, de transplantations dans tous les domaines et dimensions de la vie ? Une vie juridique de cette sorte se manifeste comme une caricature du centre harmonisateur qu'est le cœur ! Elle se rengorge notoirement comme en centre absolutiste qui, d'une part, aspire tout dans l'unité morne et indistincte d'un « trou noir abyssal » inspirant l'horreur et soutire, d'autre part, la trame inépuisable, en anéantissant la vie qui lui est propre, afin d'aspirer, au moyen d'une a-culturalité dé-jé-itifée [=qui a extirpé ou expurgé le « Je », *ndt*], l'air solaire éveilleur de tout sang que l'enthousiasme enflamme.

La vie du droit totalitaire qu'on vient de caractériser ici est le produit d'une vie de l'esprit pervertie, dont les instances portantes ne veulent qu'exclusivement percevoir un égoïsme et une vie économique à l'instar d'une proie de leur grande convoitise personnelle de pouvoir. C'est pourquoi de telles instances sont en quête d'imposer une image de l'être humain sans cœur [totalement dé-cordialisé, *ndt*], dans lequel l'être humain n'a plus de Je, plus aucune essence spirituelle de jé-ité, mais il devient au contraire un être parfaitement gouvernable purement et simplement psychosomatique, dont la vie doit être déterminée et façonnée par une religion de sécurité et l'angoisse devant la mort ; les prêtres de cette religion devant exercer une science et une économie centralement planifiées ainsi qu'une politique totalitaire collectivisante. Les années « coronaïques » signifient, pour cette raison, un tournant historique mondial parce qu'elles ont représenté la première tentative de déterminer le monde entier par cette image de l'être humain, en exerçant pour cela une vie du droit collectivisante comme un levier qui ne peut percevoir — comme on vient de le caractériser — une caricature de centre-cœur.

La question de l'image de l'être humain

Cette tentative fut déterminée inconsciemment par la plus grande partie dominante des acteurs à la base en étant portée d'intentions problématiques. En tout cas il est improductif de vouloir débattre de ce thème sous un mode accusatif. Quant à savoir aussi à l'avenir si l'on devait rencontrer des « crises » — c'est égal leur gravité —

9 Les résultats correspondent, non seulement en Allemagne, par trop souvent au tableau qu'esquisse Michael Meyen dans son ouvrage : *Wie ich meine Uni verlor. Dreißig Jahre Bildungskrieg. Bilanz eines Ostdeutschen [Comment j'ai perdu mon université. Trente ans de guerre de l'éducation. Bilan d'un Allemand de l'Est]*, (Berlin 2023).

provenant de cette même image de l'être humain et de ce même concept de la vie du droit, comme celle dans les années « coronaïques », c'est une question de recherche explosive et actuelle, qui devrait inviter toutes les communautés académiques sincères, à un dialogue inconditionnel, sans préjugés, ouvert et illimité et sans fard dans son approfondissement. Il faut notamment espérer encore que celui-ci soit entrepris car l'institution grande école, ou selon le cas université, est alors associée à un sens authentique si elle manifeste la volonté de considérer la question de l'image de l'être humain comme un centre proprement créateur et fondateur du sens et qu'à cette occasion, elle ait le courage d'aiguillonner un dialogue raisonné sur des positions radicales contradictoires, sans vouloir l'éteindre par un quelconque poncif routinier émanant de la politique ou d'ailleurs. Car telle est la teneur de l'article 1 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 : « *Tous les êtres humains sont nés libres et égaux en dignité et droits. Ils sont doués de raison et de sagesse morale et doivent se rencontrer les uns les autres dans un esprit de fraternité.* »¹⁰

La tendance totalitaire et totalisante a un débordement permanent dans d'autres domaines qui caractérise la vie juridique depuis quelque temps, cela indique une perception qui s'amenuise du contenu spirituel de cette formulation de la vie du droit, ainsi que de l'image de l'être humain qui se trouve au propre fondement de celle-ci, tout comme la faculté à la libre responsabilité qu'elle présuppose en relation avec tous les hommes. Et la « politique coronaïque », officiellement défendue et imposée, a manifestement éveillé un nouveau degré de cette disparition qui éveille l'inquiétude. Dans une telle situation, la plus grande partie des représentants de la vie académique intellectuelle sont restés des spectateurs silencieux et inactifs, en excluant de leur conscience le fait que **Nous**, les universitaires, devrions considérer comme une priorité brûlante le devoir, uniquement motivé par l'amour de la liberté, de remettre en question de manière vigilante et responsable toute proposition de la part de la « science » et/ou de la politique, qui représente une atteinte profonde à l'image de l'homme telle qu'elle vient d'être citée. Ce devoir — qui ne permet aucun refuge dans l'argument de l'intérêt général, également prisé par toutes les dictatures brutales possibles — serait le seul et unique qui devrait réellement prévaloir comme *Political Correctness*. Le percevoir, montrerait qu'une authentique fonction académique ne consiste absolument pas dans la délégation de sa propre responsabilité aux mains de possibles autorités et procédures, mais au contraire ce n'est rien que sa propre dignité que ce devoir peut préserver au travers de l'exercice illimité de sa libre responsabilité intellectuelle.

Au travers de cette vie du droit et de cette image de l'être humain sans-coeur [à savoir, dé-cordialisée », *ndt*] qu'on a en tête ici, qui signifie une négation radicale de la vie de l'esprit, la profession universitaire a été poussée dans une direction contraire à sa mission sociétale. Pour la majorité de ses représentants, en particulier des jeunes collègues, il est de plus en plus difficile et unimaginable de développer cette vertu pour une réelle et libre initiative en responsabilité, parce que le cheminement professionnel a été structuré dès le début de sorte que les deux aspects l'initiative et la responsabilité réelles sont quelque chose dont il faut se sevrer dès le début plus ou moins directement et amicalement. Est-il surprenant ensuite, lorsque ce genre d'académiciens « éduqués » ne sont plus capables de courage pour développer une responsabilité propre en relation avec les questions et crises les plus explosives de la vie sociétale et au lieu de cela, qu'ils choisissent la voie de la tranquillité ? Les plupart d'entre eux ne le font pas, de fait — et de cela j'en ai la certitude — d'une mauvaise volonté et non pas même par commodité. Ils le font en raison d'une incapacité inconsciente et d'un embarras consécutif à considérer sérieusement et sans hésitation une position qui n'a pas reçu une quelconque onction officielle. C'est totalement égal de savoir où une telle onction vénérable mène leur propre vie ou celle de toute l'humanité, l'acte d'onction de toute instance est considéré comme un meilleur critère en regard d'une décision d'un penser critique propre et non prévenu. Il ne doit y avoir de critique que pour ce qui en a reçu l'autorisation au travers de la grâce de n'importe quelle onction ; et si celle-ci n'est guère partagée, alors la réputation antérieure et le cheminement idéal que l'on s'est construit ne jouent plus aucun rôle.¹¹ Puisque finalement ceux-là, qu'ils soient politiciens, bienheureux pour changer le monde ou bien scientifiques lancés par les médias, qui répandent une telle onction, ne veulent que le bien de leurs prochains ? — Où bien quoi ?

Valeur juridique ou dignité spirituelle ?

Le paradoxe de l'évolution de ces dernières décennies repose dans ce qui suit : d'une part, au travers des dynamiques juridiques, l'institution université devient de moins en moins un espace de liberté en recherche et ensei-

10 www.un.org/depts/german/menschenrechte/aemr.pdf

11 Le cas récent et explosif, c'est l'ouvrage du membre de la *Leopoldina*, Michael Esfeld : *Land ohne Mut. Einen Anleitung für die Rückkehr zu Wissenschaft und Rechtsordnung [Pays sans courage. Un guide pour le retour à la science et à l'ordre juridique]* (Rottenburg am Neckar 2023), dont la présentation de la messe francfortoise du livre fut renvoyée au terme : « *unzumutbar* » = « déraisonnable » — www.achgut.com/artikel/land_ohne_mut_wird_bestatigt

gnement et de plus en plus un espace pour exercer une pression collectiviste ; d'autre part — sur la base des mêmes dynamiques — la valeur du titre académique s'était et s'est élevée du fait qu'ils sont exigés dans de plus en plus de domaines comme critère formel de la vie professionnelle en vue de une nomination à des emplois, dans lesquels, il n'y a pas si longtemps encore cela avait peu d'importance. Ces derniers sont perçus par la plupart des universitaires comme une nette valorisation des universités ; Car cela semble leur octroyer une fonction plus importante dans la vie sociale. Mais cela signifie-t-il qu'ils en retire plus de liberté ?

Eu égard à une telle évolution, ce serait le moment de poser une question non prévenue dont la teneur est : L'extension et la fixation d'une valeur formelle du titre académique ne pourrait-elle pas signifier une extension et une fixation de dynamiques juridiques unilatérales, qui limitent la libre initiative et la capacité de responsabilité de l'être humain individuel et le rendent plus sensible au chantage ? Si tu as un titre, tu es capable de faire A et B et tu peux le faire : si tu ne l'as pas, tu ne peux rien faire dans le domaine en question.

Il est loin le temps où le grand-père Giuseppe Cananzi, après quatre années d'école primaire marquées par des tentatives constantes d'évasion de ses locaux, entreprenait ce « parcours » de maître maçon — en commençant bien sûr par porter péniblement des seaux de mortier — qui l'amenait, lui et son frère Pasquale, de deux ans son aîné, à pouvoir construire sans titre académique des maisons non moins solides — voire même plus solides ? — que les nouvelles constructions actuelles. Dans notre époque si philanthropique, de plus en plus scolaire et académique, ces deux garçons sauvages, au lieu de pouvoir devenir des maçons heureux et créatifs, eussent été très probablement — en partant bien sûr de conditions juridiques correctes et bienveillantes — sous surveillance psychiatrique et obligés de fréquenter une école spéciale à cause du TDA.¹² Mais les jeunes gens de notre époque sont-ils plus heureux dans leurs écoles et leurs universités que les maîtres-maçons que nous venons d'évoquer ?

Les dynamiques juridiques de ces dernières décennies semblent vouloir nous convaincre qu'à la question de la maîtrise, il faut répondre par des critères juridiquement fixés, dans tous les domaines de la vie au plus éprouvés. À cette question, qui concerne toutes les dimensions de notre vie — jusqu'à celles de laver la vaisselle et de nettoyer les toilettes ! — telle une question de dignité spirituelle, qui peut trouver une réponse humainement cohérente et donc non totalitaire, de moins en moins d'êtres humains semblent vouloir ou pouvoir répondre. Peut-être que ce manque de perception et la dépréciation de cette question en tant que question de valeur juridique des titres et des certificats, sont plus présents dans les écoles supérieures que dans d'autres environnements. Mais ceci ne fait que montrer que les hautes écoles ne sont pas moins, mais de manière inquiétante, plus infiltrées par des dynamiques égalitaristes et totalitaires.

La substance de dignité spirituelle dans une société conforme à l'époque ne peut être rien d'autre que le résultat d'un libre déploiement et d'une libre responsabilité, et elle ne doit pas — primitivement et magiquement — se voir considérée comme l'effet d'une certification ou d'un titre. Si nous ne voulons pas reconnaître cela, nous tombons dans une dictature de formes et d'administrations décadentes — pseudo-religieusement connotée, qui agit d'autant plus de manière totalitaire, régressive et en détruisant la vie, qu'elle peut être présentée suggestivement comme le visage et le langage du futur. Cette dictature est d'autant plus efficace qu'elle n'est pas ressentie comme telle et que la plupart des gens sont convaincus qu'elle garantirait la sécurité, la santé et la paix. La sécurité, la santé et la paix ne parlent cependant ensuite qu'un langage dignement humain que si la liberté, et l'amour, la chaleur et la lumière de la jé-ité humaine peuvent y retentir sans limites.

Die Drei 5/2023.

(Traduction Daniel Kmiecik)

Salvatore Lavecchia (né en 1971) est professeur pour l'histoire de la philosophie antique, chargé de cours et membre du conseil scientifique du *master Meditazione e Neuroscienze* de l'université de Udine, ainsi que chargé de cours au *master Comtemplativ Studies* de l'université de Padoue. Il est redevable à son professeur de gratitude qu'il admirait, Franco Ferrari — récemment décédé, qui fut son professeur à l'université de Pise entre 1991 et 1997 — de lui avoir donné le premier exemple d'une recherche et d'un enseignement véritablement libres. Salvatore Lavecchia a dernièrement publié : *Ich als Gespräch. Anthroposophie der Sinne [Le Je comme dialogue — Anthroposophie des sens,]* Stuttgart 2022.

12 Au sujet de telles dynamiques, voir : les explications « sans onguent » de Henning Köhler : *War Michael aus Lönneberga Aufmerksamgestört ? Der ADS-Mythos und die neue Kindergeneration [Michael de Lönneberga était-il atteint de troubles de l'attention ? Le mythe du TDA et la nouvelle génération d'enfants]* Stuttgart 2002.

[ADS est l'abréviation de "Attention Deficit Syndrome". Le plus souvent, ce terme est utilisé comme synonyme de TDAH (« Trouble du Déficit de l'Attention avec Hyperactivité »). Le TDA signifie que les personnes concernées ne peuvent pas se concentrer. Elles donnent souvent l'impression de ne pas être attentives et se laissent facilement distraire. Wiki, ndt]